GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

Compt. for. 8300 - 8606 - 9274 - 9535 - 6301 - 7008

À jour : avril 1995

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes successives
Coupe avec réserve d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (coupe ou épiait)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les tablées isolées (désertes libres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinettes
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée-tige)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à épinettes
— — (plantation de sapin baumier)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinettes blanche (sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pin blanc
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou rouge (pin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — avec pin rouge
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec mélèze
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec pin rouge
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec pin gris
— — avec épinettes
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu à essences tolérantes avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec résineux
— — avec sapin
— — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec épinettes
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec résineux
Bouleaux avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Cédrière mixte résineuse
Cédrière résineuse
Cédrière feuillue
— — à pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — à essences tolérantes
— — à essences tolérantes
— — sur station humide
— — à plantation
Bouleaux à bouleaux blancs
Bouleaux à bouleaux jaunes
Peupliers
Cédrière feuillue
Érablières
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à pin blanc
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Autoroute
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en dévier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50%
50-100%

ORIGINE

Origine totale
Origine
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	21-40 "	90-30 "	30-90 "
50 "	41-60 "	90-50 "	50-90 "
70 "	61-80 "	120-50 "	50-120 "
90 "	81-100 "	120-70	70-120 "
120	101 et plus	120-70	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, peuplé des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, peuplé des tiges entre 0 et 90 ans.
Vieux indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, peuplé des tiges certaines de 90 ans. Autres peuplements, peuplé des tiges vieux plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 % et plus	a

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	10m	15m	20m	25m	30m	35m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

R 03 d 60 01
— définition de la station
— classe de pente
— classe d'âge
— groupe de l'origine
— parterre
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R 03 d 60 01
— définition de la station
— classe de pente
— classe d'âge
— groupe de l'origine
— parterre
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - FORTIN, WALSH & ASS.
SIGNATURE: Jacques Fortin

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

Photographie aérienne : 1982
Carte forestière — Année de publication : 1983
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/2/83
Déclinaison magnétique : 15 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 64
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 3*

Mode de tenure ou de gestion: 261
Bloc d'aménagement: 06
Concessionnaire ou autres: 01

Bassin hydrographique: 30
Bassin primaire: 03
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 49900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4272*
Région écologique: 7a2

Municipalité régionale de comté:

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-O-6	31-O-7	31-O-0	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-O-3	31-O-2	31-O-1	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-J-14	31-J-15	31-J-16	

31 O/2 N.O.

2